

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

|                         |                  |
|-------------------------|------------------|
| Date de convocation :   | 24/02/2017       |
| Date d'affichage :      | 10 /03/2017      |
| Nombre de Conseillers : | en exercice : 27 |
|                         | - présents : 19  |
|                         | - votants : 25   |

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance du 4 mars 2017*

L'an **deux mil dix-sept**, le **quatre du mois de mars** à **neuf heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Pascal HERVÉ, Maire**.

Présents : M. HERVÉ . Mme LE COURIAUD . M. DUGOR . Mme BRIAND . M. LE MESLE .. Mme JOUBAUD . M. LE TRAON . Mme GUINGO . Ms PERREUL . HÉRÉ . VUICHARD (à partir de 20 h 34). Mme PARION. Mmes LOUAPRE . HOUSSIN . M. FONTAINE . Mmes LERAY . JAN . Ms MORANGE . BERHAULT

Absents excusés : Mme COQUIN  
M. ROSSO

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. LE TRAON à Mme GUINGO  
Mme TOURNOUX à Mme LE COURIAUD  
M. NICOLAS à M. PAILLA  
Mme TOURON à M. DUGOR  
M. RICORDEL à M. LE MESLE  
Mme LE COQ à M. HERVÉ

Mme Nelly GUINGO a été nommée secrétaire.

\*\*\*\*\*

### **1°/ Rapport d'orientations budgétaires 2017**

M. Erwan DUGOR, Adjoint délégué aux Finances expose au Conseil Municipal que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), a créé par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales et modifié les articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1, L. 5211-36 et L. 5622-3 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, la loi rend obligatoire pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, des départements, des régions, et des EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Celui-ci porte sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

M. DUGOR effectue une présentation du rapport joint en annexe.

Il précise les sources citées. Ainsi, le rapport s'inspire du R.O.B établi par RENNES Métropole notamment sur certains chapitres portant sur les collectivités locales, mais également des éléments de l'observatoire des finances de l'AUDIAR.

*Mme Sylvie HOUSSIN arrive en séance à 9 h 37.*

Le plan utilisé est identique aux années précédentes et à celui utilisé sous le précédent mandat par Guy APPÉRÉ.

M. DUGOR commente les tableaux relatifs aux résultats des deux dernières années. Les dépenses de fonctionnement (chapitre 012 – charges de personnel) ont augmenté en 2016, principalement du fait de la municipalisation du service AEJP. A contrario, au chapitre 65, il y a une très nette diminution des dépenses.

Il est à noter que le bilan de la municipalisation est globalement positif pour la commune.

La renégociation de certains emprunts a généré des frais. Il y a donc une augmentation des frais financiers d'environ 50 000 €.

Le montant total des dépenses réelles est en baisse par rapport à 2015. Depuis 2014, ces dépenses se sont stabilisées.

Sur les recettes, il y a peu d'évolutions notables.

*Mme Sylvie HOUSSIN demande ce que sont les produits des services.*

*M. DUGOR fait savoir qu'il s'agit des recettes des repas de cantine, de l'A.L.S.H, des garderies périscolaires ... et poursuit sa présentation.*

Les recettes de fonctionnement augmentent depuis 2014. Nous générons donc depuis 2014 des recettes supplémentaires contrairement à beaucoup de collectivités. Il n'y a pas d'effet de ciseaux.

M. DUGOR cite l'effort des services pour mettre en œuvre la politique souhaitée par la municipalité.

Le montant du remboursement annuel de capital est de 400 000 € environ depuis 2011.

La capacité de désendettement est descendue en dessous de 6 années en 2016. En 2012, elle était à environ 12 années et donc un peu dégradée.

*M. Pascal FONTAINE arrive en séance à 9 h 49.*

Cette année, M. DUGOR fait savoir qu'il a adopté un mode de calcul différent. Il a adopté la méthode de la DGFIP. Cependant, il note la similitude des résultats.

L'encours de la dette par rapport à la population diminue car il n'y a pas eu d'emprunt depuis 2012 et la population a dans le même temps augmenté.

*M. Nicolas PAILLA arrive en séance à 9 h 51.*

On est désormais passé en dessous de 1 000 €/habitant, soit un tout petit peu plus que la moyenne des communes de même taille.

En section d'investissement, on a dépensé environ 1 million d'euros. Les restes à réaliser s'élèvent à un peu plus d'un million également. Ce montant correspond principalement aux travaux du restaurant scolaire.

En 2017, il y aura clôture des opérations de transfert avec Rennes Métropole.

Il faut noter que les recettes d'investissement sont inférieures aux dépenses. La trésorerie étant importante, on l'a utilisée, plutôt que d'avoir recours à un emprunt.

Globalement, le résultat fonctionnement et investissement est positif.

**M. Matthieu MORANGE** demande où l'on voit la trésorerie.

**M. DUGOR** répond qu'elle ne figure pas dans le document. Il rappelle le principe de l'ordonnateur et du comptable.

**M. MORANGE** note que sur la présentation antérieure on pouvait voir le report.

**M. DUGOR** en convient.

M. DUGOR fait ensuite un point sur la dette.

La plupart des emprunts sont à annuité constante. 2017 verra la fin de deux emprunts. Leur annuité cumulée est de l'ordre de 45 000 €. Il fait remarquer que sur certains emprunts il n'y a pas de charge d'intérêts car établis sur un taux variable, l'EURIBOR 3 mois, qui est actuellement négatif.

**Mme Françoise LOUAPRE** demande si ces emprunts sont capés.

**M. le Maire** et **M. DUGOR** informent que ce n'est pas le cas. Les intérêts sont donc nuls.

**M. le Maire** note que globalement on est sur des prêts qui ne coûtent pas trop cher.

**M. Gérard HÉRÉ** souhaite savoir pourquoi le prêt relatif au Château Noble n'a pas été renégocié.

**M. le Maire** et **Mme BRIAND** répondent que les prêts n'étaient pas aussi intéressants il y a 10 ans et que par ailleurs on était sur une période plus incertaine.

**M. DUGOR** ajoute que quand cela aurait pu être possible, c'était trop tard. Désormais, il s'éteint en 2018.

Le remboursement de capital est de l'ordre de 400 000 € par an jusqu'en 2016 et ce sans nouvel emprunt. L'annuité est d'environ 600 000 €.

M. DUGOR évoque ensuite les budgets annexes.

Un emprunt est en cours sur la cellule commerciale. Le loyer couvre ses annuités. M. DUGOR précise que cet emprunt n'apparaît pas dans le tableau global.

A priori, le boucher – traiteur souhaite devenir propriétaire à la prochaine date anniversaire. Il récupèrera dès lors cet emprunt à son compte. L'emprunt étant à taux variable, c'est pour le moment une bonne opération pour lui.

Sur le budget photovoltaïque, il s'agit essentiellement d'opérations d'ordre.

Le nouveau poste au service bâtiments permettra d'avoir un meilleur suivi de la production.

M. Jean-Paul VUICHARD informe que concrètement nous avons subi une baisse de production de 33 %. Il n'a pas fait beau en mai et juin qui sont les mois les plus propices, mais cela n'explique pas tout.

Au niveau de la fiscalité, les taux sont inchangés depuis 2012 malgré la baisse des dotations et l'augmentation de la population. C'était un engagement, mais c'est néanmoins une contrainte. Le produit a augmenté en 2016 de 0.6 %. C'est inférieur à la revalorisation des bases fiscales votée par le parlement.

Au niveau des ressources humaines, un contractuel a été remplacé par un statutaire. Début mars 2017, un contractuel a été recruté pour le service bâtiments. Enfin, la chargée de communication a souhaité quitter la collectivité et sera remplacée par une titulaire.

M. le Maire rappelle que sur le service AEJP les choses ont été débattues. L'organisation a donc été revue.

Sur les services techniques, des questions se sont posées. En effet, lorsque l'on a mis l'Archipel en service, une personne avait été recrutée pour la gestion et la maintenance. Le poste était alors occupé par Gérard BINOIS. Quand il est parti en retraite, Killian RIBOT qui était auparavant apprenti a été gardé en contrat.

Michel MALHERBE avait quant à lui souhaité glisser sur la gestion des salles tout en gardant la responsabilité du service bâtiments. Cela a bien marché pendant un moment.

Lors de son départ en congé maladie, l'agent mis à disposition par le service de remplacement du CDG sur les mois de juillet et août n'a pas été efficace. Ce dernier a été remplacé par Emmanuel BEURIER, également agent du CDG, qui est très professionnel.

Cependant, on a constaté des manques puisqu'il devait passer la majeure partie de son temps sur la gestion des salles (états des lieux ...). Or, ce n'est pas son cœur de métier et on avait des retours d'insatisfaction des usagers.

Un point a donc été réalisé en fin d'année sur les besoins.

Une personne de la commune a effectué une évaluation en milieu de travail, mais celle-ci est restée sans suite.

Il a dès lors semblé nécessaire de recréer un poste sur la gestion des salles et la maintenance.

Même s'il y a une bonne maîtrise des charges par les services, il y a encore de l'argent à ne pas dépenser. La décision a donc été prise de recruter une personne en CDD. M. Franck FAUCHOUX a postulé et a été embauché.

A terme, la volonté est de créer ce poste car le besoin est avéré.

Sur les services techniques, une seconde question se pose.

En effet, la voirie et l'éclairage public ont été transférés. Deux agents ont ainsi intégré les services de la Métropole. Sébastien BONJOUR est resté sur le service.

En termes de volume de travail, on a libéré du temps sur le poste de la responsable des services techniques et de certains agents. Sébastien BONJOUR devient plus polyvalent. Il travaille sur la propreté, les chemins et en renfort des espaces verts. Julien DEHOUX a pris la responsabilité du service des Espaces Verts à la place d'Olivier LEGAUD. Cécile FAVRIS a obtenu le concours de technicien. Elle est aujourd'hui contractuelle.

La décision a été prise de ne pas la nommer actuellement. Elle avait auparavant beaucoup de travail sur les marchés en particulier de voirie, or elle ne le fait plus maintenant. Il a donc semblé plus judicieux de ne pas la nommer.

C'est une question à débattre.

De plus, Cécile ambitionne de passer le concours d'ingénieur.

**M. Patrick BERHAULT** note qu'il faudra la remplacer si elle part.

**M. le Maire** répond positivement.

**Mme Anne LE COURIAUD** et **M. Jean-Paul VUICHARD** abondent en ce sens. Il faut un pilote.

**M. VUICHARD** ajoute que l'on n'a plus de pilotage des deux agents affectés aux bâtiments.

**M. Matthieu MORANGE** remarque que Cécile FAVRIS pourrait naturellement être responsable du service bâtiments.

**M. le Maire** en convient.

**Mme Sophie BRIAND** objecte cependant que le poste de technicien est beaucoup plus technique.

**M. le Maire** fait savoir que le profil de Cécile n'est pas forcément adapté. Elle est plus apte à un travail d'études, d'ingénierie.

Avec l'arrivée de Franck FAUCHOUX, Emmanuel va pouvoir être plus exigeant avec le service. La proposition serait de créer le poste de gestionnaire de salles au mois d'octobre.

**Mme Sandrine LERAY** observe que l'on agrandit de plus en plus les surfaces d'espaces verts. Y-a-t-il des perspectives d'embauche ?

**M. VUICHARD** suggère que l'on verra comment cela va évoluer avec le secteur de la Touche.

**Mme LE COURIAUD** fait savoir qu'avec le nouveau terrain de football synthétique, il y a moins de travail. On peut aller jusqu'à la fin du mandat avec cet effectif d'agents.

**M. le Maire** ajoute qu'un travail sur la gestion différenciée est également engagé.

**M. VUICHARD** abonde. Dans le cadre du refuge L.P.O, un travail est précisément mené sur ce point.

**M. le Maire** évoque le problème de maintenance des haies sur les chemins. Il faudrait sans doute investir dans un microtracteur avec lames latérales pour travailler différemment et plus vite.

**M. Patrick BERHAULT** observe qu'à certains endroits il serait judicieux de supprimer des haies qui sont doubles.

**M. le Maire** acquiesce. On peut travailler là-dessus, mettre en place des jachères fleuries.

**Mme LERAY** demande quel est le ratio de surface entretenue par agent.

**Mme LOUAPRE** répond qu'il s'agit d'un hectare par agent.

M. DUGOR évoque ensuite la question de la pression fiscale.

En moyenne, celle de LAILLÉ est inférieure à celle des communes voisines.

**M. MORANGE** observe que pour le revenu médian, la commune se situe dans le « top 5 » sur RENNES Métropole.

**Mme LE COURIAUD** note cependant que cela va évoluer car on est actuellement en déficit de logements sociaux.

**M. DUGOR** informe qu'il y a également beaucoup de discussion autour du devenir de la taxe d'habitation.

**M. le Maire** nuance. On ne peut aujourd'hui pas la supprimer. Le Conseil Constitutionnel aurait au préalable à se prononcer.

Un des critères de cette taxe est lié au revenu.

**Mme LOUAPRE** corrobore.

M. DUGOR commente le contexte économique.

La revalorisation des bases fiscales votée par le parlement est de 0.4 %. C'est peu.

La baisse des dotations de l'État va se poursuivre. Elle sera de l'ordre de moins 36 000 à moins 37 000 € pour LAILLÉ, pour les années 2017 et 2018.

Parallèlement, un soutien à l'investissement local est mis en place via le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (F.S.I.L).

Les taux interbancaires sont très bas.

Pour certaines opérations, la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C) propose des prêts à 0%, y compris sur des prêts longs de 15 à 20 ans.

Certains travaux du restaurant scolaire peuvent entrer dans le cadre de ces offres ciblées.

L'Agence France Locale propose des prêts à des taux inférieurs à ceux des banques. Par contre, il faut prendre une participation dans l'agence. Elle serait de 34 600 € pour LAILLÉ.

**Mme LOUAPRE** note que sur 20 ans, cela ramènerait la participation à 1 800 € par an, ce qui n'est pas élevé.

**M. Nicolas PAILLA** demande si cette somme serait versée à fonds perdus ou si on la récupérerait après.

**M. DUGOR** répond que l'on resterait au moins jusqu'à la fin de l'emprunt. Il pense que l'on doit rester actionnaire.

**Mme LOUAPRE** ajoute qu'il faut considérer cette somme comme entrant dans le coût global.

**M. BERHAULT** abonde en ce sens. L'intérêt est de conserver un droit de tirage.

**M. le Maire** observe qu'il s'agit en fait d'une adhésion.

**M. Gérard HÉRÉ** demande d'où viennent les fonds de l'agence.

**M. DUGOR** répond que ce sont les collectivités qui ont créé cette agence devant les difficultés à emprunter pendant la crise. L'agence se finance à court terme à des taux très bas puis prête à des taux un peu plus élevés.

**Mme LE COURIAUD** trouve cela étonnant car les banques disposent d'un monopole.

**M. DUGOR** fait savoir que la législation a évolué. Ce système existe depuis longtemps en Europe.

**M. DUGOR** en vient à la présentation de la partie prospective.

Il précise que le scénario présenté comprend un emprunt de 2 millions d'euros en 2017, contracté en juillet pour 500 000 € à 0 % auprès de la CDC et pour 1 500 000 € à un taux de 2% sur 20 ans.

**Mme LERAY** demande si le calcul est réalisé à partir du chiffre de la population actuelle.

**M. DUGOR** fait savoir qu'il a pris en compte une petite augmentation annuelle. En toute hypothèse, la projection est prudente.

**M. BERHAULT** observe qu'à partir de 2020, on aura plus de visibilité car l'augmentation de la population sera plus linéaire. Une grosse échéance arrive en 2026.

**M. le Maire** rappelle qu'il faut être prudent par rapport aux dotations de l'État.

**M. BERHAULT** note néanmoins que l'on a la chance d'être en augmentation démographique.

**M. VUICHARD** ajoute que l'on a une bonne maîtrise du fonctionnement.

**Mme LE COURIAUD** abonde en ce sens. On a bien équipé la commune les années passées. Il y a un bon niveau d'équipement.

**M. MORANGE** a des questions sur les hypothèses faites dans cette projection. L'emprunt doit financer les investissements réalisés en 2017. Quid des investissements 2018 – 2019 -2020 ? A quel niveau d'investissement pourra-t-on aller ?

**M. DUGOR** présente les courbes relatives à l'épargne nette et l'épargne brute. L'épargne nette se rapproche de zéro. Nous ne générons plus d'épargne suffisante pour réaliser d'autres investissements jusqu'en 2020.

**M. BERHAULT** note que c'est une estimation prudente.

**M. le Maire** abonde, oui extrêmement prudente.

**Mme LOUAPRE** soulève qu'une possibilité pourra s'ouvrir si des recettes fiscales se dégagent en 2020.

**M. le Maire** résume. D'ici 2020, on a une capacité d'emprunt de 2 millions. Nos investissements ne peuvent donc pas aller au-delà.

**M. BERHAULT** fait observer que 2 millions c'est au-delà des besoins pour le restaurant scolaire.

**Mme LE COURIAUD** et **M. VUICHARD** en conviennent, mais il n'y a pas que cela.

**M. MORANGE** constate qu'après la cantine, il reste 300 000 euros par an.

**Mme LOUAPRE** informe qu'en commission « Finances », les besoins d'emprunt ont été estimés à 1.4 million pour cette année.

**M. DUGOR** fait savoir que l'exercice est très délicat. Une création d'emploi a été prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle ne sera peut-être pas réalisée. Tout est relatif car la lecture doit être faite avec du recul.

**Mme Sylvie HOUSSIN** observe qu'il n'y aura pas d'économies en 2017 – 2018 sur le personnel puisqu'il y aura par exemple des congés maternité.

**M. le Maire** rappelle que les assurances prennent en charge ces congés. La mise en place du nouveau restaurant scolaire va aussi permettre de retrouver une souplesse. C'est une inconnue à prendre en compte avec l'arrivée du collègue. Dans le cadre de la Z.A.C, le périmètre a été étendu jusqu'à la gare routière mais il y aura peut-être un budget de 200 000 € à consacrer.

**M. DUGOR** revient sur la baisse des dotations. Sur le mandat, c'est environ 1 million d'euros de dotations qui n'aura pas été perçu en fonctionnement. Le F.S.I.L a été créé pour compenser cette baisse, mais ce qui a été perçu par la commune ne compense pas, loin de là.

**Mme LE COURIAUD** constate qu'aucun des candidats à la présidentielle ne parle de mettre fin à cette baisse des dotations et de les ré-augmenter.

**M. BERHAULT** rappelle que la baisse était prévue jusqu'en 2017, elle a été rééchelonnée jusqu'en 2018. Le FPIC permet d'ajuster. On est jusqu'alors bénéficiaire, mais cela peut changer.

**M. MORANGE** ajoute que la DSR l'inquiète. On pourrait la perdre en raison du critère de centralité. Elle représente quand même 200 000 €.

**Mme LE COURIAUD** observe que les critères ne sont peut-être pas appliqués strictement.

**M. HERVÉ** revient sur le fait qu'il faut être prudent mais qu'il y a beaucoup d'inconnues.

**M. DUGOR** précise qu'il a pris en compte des évolutions du FPIC et supposé une extinction.

**M. MORANGE** note que l'on touche aujourd'hui 63 000 €.

**M. LE MESLE** rappelle que l'on a investi à ce jour 140 000 € dans les études de la Z.A.C qui nous seront reversés en 2018.

**M. DUGOR** confirme qu'il n'a pas pris cela en compte mais que sur la masse cela ne change pas beaucoup les choses.

**Mme LOUAPRE** dit que l'on voit bien qu'il va falloir resserrer les dépenses d'investissement. S'il l'on fait la somme des 4 années, le déficit d'investissement est de 1 million. 2019 et 2020 n'apporteront pas d'épargne nette.

**M. DUGOR** en convient. Comme après l'Archipel, il faut prévoir une période pour resserrer les dépenses.

Il présente les projets d'investissement des différentes commissions.

**M. BERHAULT** pose la question du FCTVA sur le terrain synthétique.

**M. DUGOR** confirme qu'il l'a bien pris en compte. Il rappelle qu'il s'agit de grandes masses. Ce n'est pas un budget.

**M. MORANGE** demande si les 3.4 millions d'investissement représentent ce qui est remonté par les commissions.

**M. DUGOR** acquiesce et précise que c'est sans priorisation.

**M. le Maire** informe qu'il souhaite éviter d'emprunter jusqu'à 2 millions.

**M. BERHAULT** rappelle que l'idée est de profiter du contexte de taux bas.

**M. MORANGE** constate que les dépenses d'investissement sont peu fortes sur 2017 – 2018 – 2020. Or, elles seraient peut-être plus élevées. Il faudrait environ 600 000 € de capacité. Il y aurait lieu d'évaluer les besoins jusqu'à 2020.

**M. le Maire** note que le gros des investissements a été réalisé.

**M. MORANGE** en convient. Globalement, on sera après sur de la gestion.

**M. VUICHARD** va dans le même sens. Ce n'est pas illogique.

**M. LE MESLE** observe que l'on a saisi les opportunités qui existaient financièrement.

**M. VUICHARD** ajoute qu'il faut saisir les chances en termes de dotations et de taux.

**M. le Maire** revient sur le projet de dépose minute qui était envisagé au nord des écoles.

L'arrivée du collège remet en cause ce projet. On a demandé aux services de RENNES Métropole de retravailler cela. **M. CALVÉ** est mandaté pour travailler sur le trafic à 10 ans, le niveau de circulation, les nœuds que l'on pourra avoir après la fin de la Z.A.C.

**M. CALVÉ** préconise dans un premier temps l'implantation de feux au niveau du carrefour de la rue du Champ de Foire et de la rue du Point du Jour car celui-ci est contraint et sera le lieu de passage des bus. Ces investissements seront théoriquement portés par RENNES Métropole. Ce sont encore des hypothèses. La dépose minute sera peut-être réalisée sur le côté Est des écoles. Il faut travailler en amont l'articulation de la circulation.

**Mme LOUAPRE** demande si la PPI a un terme.

**M. le Maire** répond positivement. Elle est calée jusqu'en 2020. Des études devront également être menées sur le centre technique municipal. Faut-il les maintenir sur ce site, les rénover, déménager. Le terrain dispose d'une partie constructible. La salle des Boulais est utile, quel sera son avenir ?

Il y aura également à terme des besoins au niveau de la mairie.

**M. VUICHARD** note à ce sujet que c'est le bâtiment le plus énergivore au m<sup>2</sup>.

**M. le Maire** rappelle qu'un travail est à mener parallèlement à la Z.A.C sur le centre-bourg. Il faut définir un projet global : façades, organisation du stationnement, déplacements, liaison mairie – église. **FORMA 6** est mandaté à ce sujet. C'est notre mission d'ici la fin du mandat.

**M. LE MESLE** fait savoir que l'on devrait avoir des retours de **FORMA 6** en avril.

**M. Nicolas PAILLA** évoque la création de la liaison structurante de la future Z.A.C. Serait-il envisageable de la réaliser dès le début des travaux afin de supprimer les points noirs de la circulation du centre ?



*M. LE MESLE* répond que cela serait difficile pour l'équilibre financier de l'opération. Territoires doit avoir des rentrées financières en parallèle des dépenses engagées.

*M. le Maire* ajoute que l'on ne peut pas exiger cela de l'aménageur car cela serait trop lourd à porter financièrement. La liaison ne sera pas finalisée avant 6 ou 7 ans.

*M. LE MESLE* informe que l'estimation des coûts de VRD de la Z.A.C est de 5.4 millions. Pour *M. HÉRÉ*, *M. PAILLA* a raison, mais c'est la logique financière qui dicte. Il faudra peut-être un jour penser à un contournement de LAILLÉ.

*M. le Maire* pense que cela mérite un débat et ne rejoint pas cet avis. Le trafic a peu augmenté avec les communes limitrophes. L'accent est plutôt à mettre sur les transports en commun.

Mme JAN et M. MORANGE quittent la séance à 12 h 00.

*La desserte de bus va évoluer. Il y aura les express à partir de septembre 2017 puis les directs en 2018.*

*M. VUICHARD* rappelle le travail mené sur le covoiturage également.

*Mme Valérie PARION* résume : cela va dans le bon sens.

*M. le Maire* informe également qu'un travail est mené sur une navette vers la DGA MI. L'expérimentation de la ligne 95 a permis de créer une nouvelle ligne pour les lycéens. Le cabinet INDIGGO mène une étude sur les déplacements. Une politique doit être mise en œuvre sur les voies cyclables. Les contraintes budgétaires n'empêchent pas de travailler sur ces aspects.

*Mme GUNGO* ajoute qu'il est bien de prioriser le transport en commun sur la commune mais qu'il faut aussi travailler sur la voie express.

*M. le Maire* revient sur la question. Le projet est d'exploiter les bandes d'arrêt d'urgence pour la circulation des bus ou de réserver l'une des voies aux bus et covoitureurs.

*Mme LOUAPRE* insiste sur la nécessité pour les transports en commun d'être plus rapides pour être plus attractifs et *Mme HOUSSIN* sur l'importance des déplacements à vélo qui apaisent la ville.

Pour conclure, M. le Maire remercie les élus présents pour la qualité des débats et tout particulièrement M. DUGOR et les services administratifs pour la qualité du service rendu.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat qui s'est effectué dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8 du C.G.C.T.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 12 h 10.